

## **Public concerné**

Membre du CSE, Responsable Ressources Humaines, personnes compétentes en prévention.

## **Prérequis**

Le candidat devra :

- avoir suivi avec succès l'autoformation (Acquérir des bases en prévention des risques professionnels) de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention dans les Services Prévention des Caisses de Sécurité Sociale.

Joindre une photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

## **Objectifs de la formation**

- Développer ses compétences pour agir au sein du CSE

## **Contenu de la formation**

- Attributions santé, sécurité et conditions de travail du CSE ;
- Missions et moyens du CSE en S-ST ;
- Analyse des risques à priori ;
- Modalités de mise en œuvre des enquêtes d'accident ;

## **Méthodes pédagogiques utilisées**

Alternance entre des apports didactiques, des discussions et échanges d'expérience

## **Durée**

2.5 jours soit 18 heures